



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2026

Date de la convocation :
20 mars 2026

Membres	19
Présents	18
Pouvoirs	1
Votants	
Pour	

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-six mars à dix-neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX,
Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Christian THOUET, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa PERRIN-ROMIAN Vanessa, Monsieur Nicolas JAUSELON.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Patrick MARTINEZ a donné pouvoir à Madame Vanessa PERRIN-ROMIAN

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2026-04-012

5.3.3. Désignation des représentants – Commission d'Appel d'Offres

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,
Vu les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,
Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le maire, président de droit, ou son représentant,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

Election des membres titulaires :

La liste « Ensemble pour notre commune » présente :

- MM. et Mmes Pierre DAVID, Yvan BOIDÉ, Marina DANTIC, membres titulaires,

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 1

Transmis en Préfecture le	30/03/2026
Reçu en Préfecture le	30/03/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20260326-2026-04-012-DE	
Publication électronique le	30/03/2026

Nombre de suffrages exprimés : 18
Sièges à pourvoir : 3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6

Listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste Ensemble pour notre commune	18	3	0	0	3

Sont ainsi déclarés élus :

MM. et Mmes Pierre DAVID, Yvan BOIDÉ, Marina DANTIC, membres titulaires, pour constituer, avec M. le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres.

Election des membres suppléants :

La liste « Ensemble pour notre commune » présente :

- MM. et Mmes Laurence VENNEVIER, Laurent HERLIN, Françoise ROUX, membres suppléants,

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,33

Listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste Ensemble pour notre commune	19	3	0	0	3

Sont ainsi déclarés élus :

MM. et Mmes Françoise ROUX, Laurence VENNEVIER, Laurent HERLIN membres suppléants pour constituer, avec M. le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

